les Halles

Où en sommes-nous ?

MAIRIE DE PARIS

novembre 2005

propos d'élus

© Henri Garat/Mairie de Paris

Bertrand Delanoë

Maire de Paris

" Après avoir retenu le parti urbain porté par David Mangin et son équipe pour la rénovation des Halles, au cœur de la ville et de notre région, nous entrons aujourd'hui dans une phase de définition précise des projets. Parce qu'il s'agit d'un enjeu pour tous, une grande concertation est menée avec les habitants et les usagers. Le grand concours international, lancé en 2006, en tiendra bien sûr compte, pour faire du Carreau des Halles un grand geste architectural et une œuvre partagée. "

Jean-Paul Huchon

Président de la Région Île-de-France

" Chaque année, 41 millions de visiteurs dont 25 millions de Franciliens fréquentent cet espace central du commerce et du tourisme régional.
Ce cœur populaire et cosmopolite de l'Ile-de-France, échangeur unique des réseaux RER, métro et bus, constitue, pour les usagers des transports publics, l'une des principales portes d'entrée dans notre région. Le projet de requalification de ce quartier intéresse donc, au-delà des seuls Parisiens, l'ensemble des Franciliens. "

© Sophie Robichon/Mairie de Paris

Jean-Pierre Caffet

Adjoint au Maire de Paris
chargé de l'Urbanisme
et de l'Architecture

" En décembre 2004, une étape importante a été franchie avec un vrai choix sur les grands principes de réaménagement des Halles. Sur cette base, des missions essentielles ont été confiées à l'équipe de David Mangin : le rôle d'architecte-coordonnateur, ainsi que la réalisation du jardin et des espaces publics.
Avec le concours d'architecture qui sera lancé pour le bâtiment du Carreau, nous progressons donc vers un projet global, concerté et cohérent pour améliorer la qualité de vie et la sécurité aux Halles. "

© Henri Garat/Mairie de Paris

Jean-François Legaret

Maire du 1er arrondissement - UMP

" Tout le monde l'a bien compris : le choix fait par le maire de Paris pour les Halles est un choix "en creux", un choix minimaliste, un choix frileux. Bref, un non-choix. Les hommes et les femmes qui composent l'équipe ne sont pas en cause. Et il faudra travailler avec eux pour que nos réflexions collectives fassent émerger le vrai projet, celui qui répondra aux attentes du cœur de Paris. Mettons-nous tous au travail pour passer du cœur... à l'ouvrage. "

les Halles, aujourd'hui et demain

Ce document fait le point sur l'avancement du projet d'aménagement et de mise en valeur du quartier des Halles.

Suite à une mise en concurrence de quatre équipes d'architectes dans le cadre de marchés de définition, le parti urbain porté par l'équipe Seura/David Mangin a été retenu par la Ville de Paris en décembre 2004.

Tout en rappelant les objectifs essentiels de la stratégie urbaine choisie, ce document précise le contenu du projet d'aménagement pour les Halles dans ses différentes dimensions : espace public et jardin, forum et pôle de transports, projet du "Carreau" qui sera soumis à un concours international d'architecture.

Enfin sont indiquées les modalités de mise en œuvre du projet, qui s'accompagne d'un dispositif important de concertation.

les halles aujourd'hui

une mixité d'usages à préserver

Les Halles fonctionnent avec des publics et à des rythmes différents suivant les heures, les jours et les saisons. 800 000 personnes utilisent quotidiennement le pôle d'échanges Châtelet-Les Halles comprenant 3 lignes de RER (A, B et D), 5 lignes de métro (1, 4, 7, 11 et 14) et 14 lignes de bus, le tout au cœur d'un quartier d'habitation.

Plus de 3 000 employés travaillent dans le centre commercial. Le forum regroupe aussi un nombre exceptionnel d'équipements publics.

Ce site a plusieurs dimensions : régionale avec le pôle de transport et le forum commercial, parisienne avec des équipements majeurs (jardin, cinémas, piscine), et locale avec ses équipements de quartier et ses rues commerçantes.

l'équipe lauréate

architectes-urbanistes, paysagiste, concepteur lumière, programmateur, spécialiste des déplacements, bureau d'études techniques : des talents reconnus sont réunis autour du projet des Halles

Seura - David Mangin

David Mangin a été récemment lauréat avec Seura de diverses études de définition (aménagement d'un quartier à Anzin, arrivée de l'autoroute A7 à Marseille). Il a réaménagé des espaces publics (parvis de la gare TGV place des Buisses à Lille, Cours du Chapeau Rouge à Bordeaux, boulevard Richard Lenoir à Paris avec Jacqueline Osty, paysagiste) et des programmes de pôles de transports (gare Denfert-Rochereau).

Philippe Raguin, paysagiste, a notamment mis en œuvre l'aménagement du parc de Bercy.

Louis Clair, concepteur lumière, a éclairé l'Arche de la Défense, Notre Dame, Saint-Eustache et réalise plusieurs opérations en Asie du Sud-Est.

L'agence Bérénice est spécialiste dans la programmation.

Philippe Massé est un expert des déplacements.

Le bureau d'études techniques Séchaud et Bossuyt apporte son expérience pour les infrastructures.

les missions confiées

Pour approfondir le projet dans ses différents aspects et permettre sa mise en œuvre, l'équipe constituée autour de David Mangin s'est vue confier plusieurs missions par la Ville, sous forme de marchés publics :

• Un marché de maîtrise d'œuvre urbaine, qui confie à l'équipe retenue le rôle d'urbaniste pour coordonner l'opération dans son ensemble ;

• Deux marchés pour la conception et la réalisation de l'aménagement du jardin, d'une part, et des espaces de voirie en surface et en souterrain, d'autre part.

• Prochainement, la Ville confiera un quatrième marché à l'équipe SEURA, pour la conception et la réalisation des espaces publics intérieurs du Forum qui seront à créer ou à améliorer.
Les études sur ce sujet seront menées en lien avec la Région Ile-de-France, la RATP, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et Espace Expansion, gestionnaire du centre commercial.

• Enfin, pour accompagner la Ville dans la préparation du concours d'architecture pour le bâtiment du "Carreau", deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été attribués à l'équipe Seura pour préciser le programme des équipements et contribuer à l'élaboration du cahier des charges du concours.

la présentation du projet

une stratégie urbaine clairement définie

- le jardin rénové
- l'espace public agrandi pour les piétons
- les accès au pôle de transport et au forum améliorés
- le projet de "Carreau" pour l'entrée des Halles

La stratégie urbaine retenue réintègre les Halles dans l'enchaînement des grands lieux parisiens : Tuileries, Palais Royal, Beaubourg... Entre la rue du Louvre, la rue Etienne Marcel, le boulevard de Sébastopol et la rue de Rivoli, la proposition porte à la fois sur la surface du site (jardin et rues), sa profondeur (pôle de transport souterrain, commerces, équipements, voies souterraines) et ses émergences (accès et bâtiments).

Le jardin public sera réaménagé : ouvert, d'un seul tenant et très accessible depuis toutes les rues environnantes, il reliera au moyen d'un cours la Bourse du Commerce au futur bâtiment du "Carreau".

La suppression de trémies d'accès de la voirie souterraine permettra un réaménagement au bénéfice du jardin, des espaces publics et des déplacement doux.

Le projet améliorera les échanges entre le "dessus" et le "dessous" du Forum. Il permettra d'accroître et d'améliorer les accès à ce pôle de transports majeur à l'échelle régionale et de redimensionner les circulations dans l'ensemble du Forum. En bordure des rues Lescot, Rambuteau et Berger, le principe d'un "Carreau", qui abritera un vaste espace public, des équipements et des commerces, a été retenu. Ce bâtiment fera l'objet d'un concours international d'architecture.

les Halles constituent une porte d'entrée dans Paris de dimension régionale grâce au pôle de transport.
Le projet vise à améliorer la qualité de vie et la sécurité pour l'ensemble de ses usagers.

les promenades des Halles

plus d'espace public pour les piétons

rue Coquillière aujourd'hui…

demain

rue du Pont Neuf aujourd'hui…

demain

Ce projet permettra de libérer la surface de certaines trémies d'accès aux voies souterraines (rues Berger, Coquillière, Pont Neuf et rue des Halles) pour faciliter les cheminements piétons et étendre le jardin public.

Les services indispensables au fonctionnement du site seront conservés : accès aux parkings, aux livraisons, aux véhicules de secours.

les voies souterraines

projet à l'étude

demain

le “jardin de lumières”

plus grand, plus végétalisé, plus accessible

Le jardin des Halles va gagner en superficie accessible. La programmation des activités ou usages futurs (jeux pour les enfants, terrains de pétanque, etc...) sera un des points forts de la concertation.

un jardin ouvert

Ce jardin, le plus grand possible (4,3 hectares) et de plain-pied, offrira de grandes vues perspectives. Il restera ouvert, sans clôture.
Un nouveau nivellement du sol supprimera les buttes artificielles et facilitera les accès pour tous depuis les rues environnantes.

un “jardin de lumières”

Le projet permettra de :

- conserver de nombreux arbres et massifs,
- augmenter la végétation,
- aménager un jardin moins cloisonné,
- proposer un éclairage spécialement conçu pour mettre en valeur le jardin et permettre des traversées et des promenades agréables la nuit.

le Palais-Royal — le jardin des Halles — le parc André-Citroën — le parc de Bercy — le jardin des Plantes

le forum et le pôle de transport

un nouveau cœur pour le forum

- améliorer les accès
- ouvrir un grand espace central
- faire entrer la lumière

L'objectif du projet est d'améliorer les accès au forum et au pôle transport, pour le confort et la sécurité de tous les usagers du site : voyageurs, usagers des équipements publics, clients et employés du forum, habitants.
Ainsi, le projet propose notamment de mettre en place un nouveau dispositif d'escalators et d'escaliers qui permettra depuis la rue Pierre Lescot et depuis le jardin d'accéder dans une lumière naturelle vers le niveau -3, puis vers la salle d'échanges.
Dans le même esprit, les accès existants depuis les rues Lescot, Berger et Rambuteau seront restructurés.
La nouvelle conception des cheminements piétons à l'intérieur du Forum permettra une meilleure orientation des usagers du site, il s'agira pour le forum d'un véritable renouveau.

Afin d'anticiper l'augmentation prévisible du trafic, d'améliorer la sécurité, de contribuer au désenclavement du pôle de transport, d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le projet prévoit une réorganisation en profondeur des accès à la salle d'échanges et à l'ensemble de la gare RER et métro.
Ainsi, pour tenir compte de l'importance des flux de voyageurs provenant ou à destination de la rue de Rivoli et du quartier situé au sud du site, la création d'un nouvel accès indépendant vers la salle d'échanges RER et le métro depuis la place Marguerite de Navarre (devant le Novotel) est à l'étude.
Des études de faisabilité seront lancées pour examiner plusieurs scénarios de restructuration des accès au pôle de transports en commun. Le programme du réaménagement de la salle d'échanges et des quais du RER sera précisé en fonction du choix retenu.
Conscients de l'importance d'un traitement global du pôle de transport, la RATP et le STIF mèneront, en lien avec le projet urbain, des études pour le réaménagement des espaces transport ou la création d'accès au-delà du périmètre du Forum.
Par ailleurs, pour contribuer à diminuer la circulation routière dans le centre de Paris, l'utilisation des voies ferrées souterraines pour l'approvisionnement du quartier en marchandises fait l'objet d'une étude de faisabilité.

aujourd'hui

piste de réflexion pour un accès central

le projet du “Carreau”

un concours international sera lancé pour

- définir son architecture
- choisir son concepteur

les pavillons Lescot, vieillis prématurément

Le principe de construction d’un “Carreau” au-dessus du forum, en limite des rues Rambuteau, Lescot, Berger et du jardin, a été retenu. Cette émergence permettra notamment de redéfinir les liaisons entre les espaces souterrains et la surface. Pour la conception de ce nouveau bâtiment au centre de Paris, qui sera en dialogue avec des monuments aussi remarquables que l’église Saint-Eustache ou la Bourse du Commerce sans oublier Beaubourg tout proche, un concours international sera organisé. L’objectif est d’accueillir des équipements, des commerces et des espaces de circulations au sein d'une construction élégante, lumineuse et légère. Par le choix de techniques et de matériaux respectueux de l'environnement, la conception du "Carreau" contribuera à la dimension de développement durable souhaitée par tous.

faire évènement la nuit, sans faire monument le jour

la concertation

© Henri Garat/Mairie de Paris

La concertation, processus collectif, vise à enrichir les projets et à faire émerger des propositions pertinentes.

Le débat et la confrontation d'idées ont pour but d'éclairer la décision des élus pendant les études et la mise en œuvre du réaménagement du quartier des Halles.

La première phase de concertation engagée sur le projet de réaménagement des Halles, à l'occasion des études préalables et notamment des marchés de définition, a remporté un grand succès auprès de l'ensemble des usagers de ce site.

© Sophie Rodier/Mairie de Paris

organisation de la concertation

comité permanent de concertation

Il est mis en place pour permettre à l'ensemble des acteurs du réaménagement des Halles de débattre, à chaque grande étape, de l'évolution du projet, des orientations proposées et des modalités de mise en œuvre de l'aménagement. Il est le lieu d'expression des différents points de vue et de présentation des synthèses des groupes de travail.

groupes de travail thématiques

Le Comité permanent de concertation crée en son sein des groupes de travail (ex : jardin, espaces publics de surface, espaces souterrains-forum, pôle transports en commun et voirie souterraine, équipements et commerces, populations fragiles), pour approfondir un sujet spécifique, enrichir les projets par l'expression de différents points de vue et de suggestions, et éclairer la décision des élus.

garant de la concertation

Un médiateur est désigné pour veiller au bon déroulement de la concertation : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle. Il facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation et régule l'organisation de celle-ci.

bureau du comité permanent

Il est mis en place pour assurer la permanence de la concertation, organiser le suivi de son déroulement et préparer l'ordre du jour du Comité permanent de concertation. Il veille à la circulation de l'information et établit le calendrier de travail. Le bureau est animé par le garant de la concertation, avec le représentant de l'adjoint à l'urbanisme et à l'architecture.

sous quelle forme ?

depuis la délibération du Conseil de Paris du 11 décembre 2002 qui a lancé le projet, ont été organisés ...

- **Deux réunions publiques le 26 juin 2003 et le 8 janvier 2004 rassemblant plus de 600 personnes dans l'auditorium du Forum des Images.**
- **Une exposition publique consacrée à l'histoire des Halles, de juillet 2003 à février 2004.**
- **Une exposition des 4 propositions issues des études de définition, du 8 avril au 17 septembre 2004 sur le site des Halles, élargie par l'installation de bornes interactives dans les 20 mairies d'arrondissement ainsi que dans les locaux de la gare d'échange Châtelet-les Halles. Cette exposition a reçu plus de 125 000 visiteurs représentant l'ensemble des usagers du site des Halles. À cette occasion, 12 500 bulletins d'expression ont été déposés.**
- **Des ateliers urbains tenus à l'Hôtel de Ville le 9 octobre 2004 et réunissant près de 500 personnes.**
- **Des rencontres thématiques avec les associations, les riverains...**
- **La création d'un site internet qui a reçu plusieurs dizaines de milliers de connexions.**
- **Une présentation de la proposition de l'équipe Seura - David Mangin le 14 février 2005 au Pavillon de l'Arsenal.**
- **Une première réunion le 13 avril 2005 avec les associations et les conseils de quartier sur les modalités de la concertation.**
- **Une seconde réunion avec les associations et les conseils de quartier en Mairie de Paris le 29 septembre 2005 .**

participation au jury de concours d'architecture pour le "Carreau"

Un représentant associatif participera avec voix délibérative au jury du concours.

ouverture de la concertation

- Plusieurs **réunions publiques** seront organisées, à l'initiative de la Ville. Dans la mesure du possible, ces réunions se tiendront sur le site des Halles.
- Une **exposition publique** sera organisée pour présenter les objectifs et les principes d'aménagement ainsi que le programme des réalisations.
- Un site Internet (sur www.paris.fr) présentera le projet, son contexte, son avancement et sera un lieu de consultation des documents utiles à la concertation.

phases de concertation

Pour l'année 2005

- un premier Comité permanent de la concertation a lieu le 29 novembre. Il permet en particulier d'aborder les sujets liés au jardin public et à la voirie avant la poursuite des études sur ces thèmes
- dans un second temps, une réunion publique le 14 décembre 2005 permettra d'ouvrir la concertation à un public plus large.

Pour l'année 2006

- une proposition de programme de concertation sera faite lors du premier Comité permanent de la concertation. Elle prévoira la réunion des différentes instances de concertation pour l'année, et en particulier des groupes de travail thématiques.

le calendrier du projet

2002 Décembre • première délibération du Conseil de Paris : objectifs du projet, modalités de la concertation et convention de mandat d'études préalables à la SEM Paris Centre

2003 • Études, lancement de la consultation d'urbanisme
Juin • Première réunion publique de concertation

2004 Janvier • Deuxième réunion publique de concertation
Décembre • Choix du projet d'urbanisme retenu

2005

Février • Conseil de Paris : approbation du marché de maîtrise d'œuvre urbaine (marché d'urbanisme)

Avril • Réunion avec les associations sur les modalités de la poursuite de la concertation

Septembre • Conseil de Paris : approbation des marchés sur
- Le jardin et les espaces publics
- La programmation des équipements
- La préparation d'un concours d'architecture pour le "Carreau"

• Seconde réunion avec les associations sur les modalités de la concertation à venir

Novembre • Premier Comité permanent de concertation

Décembre • Réunion publique
• Conseil de Paris : approbation du marché sur les circulations intérieures et de la convention avec les partenaires

2006 • Poursuite de la concertation, notamment sur le jardin et la voirie
Mi-2006 • Lancement du concours d'architecture du "Carreau"

2007 Mi-2007 • Choix du lauréat du concours d'architecture du "Carreau"

2008 1er semestre • Démarrage des travaux pour le jardin et la voirie

Mairie de Paris
Direction de l'Urbanisme
Direction de l'Information et de la Communication

île de France

RATP

forum des Halles

Responsable de la publication Mairie de Paris • **Photos** D.G.I.C • **Dessins et perspectives** Seura • **Tirage** 50 0000 exemplaires
Conception-réalisation Macardier & Vaillant 01 39 62 60 07